

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 180- Sept. 2013

L'inFO44



## CAP de RECOURS des INSPECTEURS du 16 septembre 2013

8 recours seulement en cadre A en 2013  
(8 en B et 10 en C)

Rappel : cette année la mise en place d'un préalable pour déposer un recours :  
**le passage devant l'autorité hiérarchique.**

Sur les 42 dossiers (tous grades confondus) soumis à l'autorité hiérarchique, seuls 26 auront donc débouché sur un recours en CAP (44 recours au total en 2012 pour le 44 !). Il est difficile de savoir si les agents ont obtenu satisfaction ou si la machine à dissuader certains de nos collègues a bien fonctionné puisque l'administration ne nous remet pas le bilan de cette étape obligatoire.

Rappelons que lors de cet entretien préalable, vous pouvez être accompagné soit par un collègue (sans que du temps professionnel lui soit accordé), soit par un représentant syndical (qui devra prendre sur le temps accordé à son syndicat et non plus par du temps accordé par administration comme auparavant !)

### Un recul de plus !

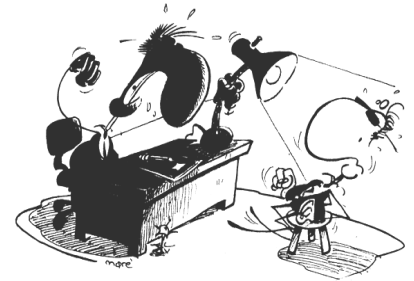
Pour autant, il faut continuer à exercer vos droits. Les militants FO sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter si vous en éprouvez le besoin pour votre prochaine évaluation.

**Positions de FO** qui reste fidèle à sa revendication : " tout agent doit pouvoir être bonifié à la hauteur de son implication professionnelle". A FO, nous avons donc refusé de cautionner le partage de la misère sous une quelque forme que ce soit, en réaffirmant lors des groupes de travail que nous ne voulions :

### ni quota, ni contingentement !

En effet, l'entretien professionnel est un rendez-vous crucial de l'année professionnelle des agents qui sont en droit d'être reconnus à hauteur de leurs efforts dans les contextes très difficiles d'exercice des missions, sans être contingentés (... toujours un peu plus à la baisse du fait des restrictions budgétaires !)

Rappelons que lors des débats une organisation majoritaire a revendiqué un entretien collectif, une organisation fidèle à ses revendications s'était félicitée de la suppression de la note chiffrée et une autre souhaitait et a presque obtenu un quota différencié pour les cadres A +.



#### Pour mémoire :

50% des agents bénéficient désormais d'une réduction de 1 mois ("pour de très grands services") et 20% d'une réduction de 2 mois ("pour d'excellents services").

### 8 dossiers : 4 heures de débat !

La réserve départementale pour le cadre A : 3 bonifications de 1 mois (à l'issue des débats, la direction a dit vouloir réfléchir sur le fait de mettre en réserve une ou plusieurs bonifications de 2 mois l'an prochain). Le directeur a indiqué que selon lui, les "excellents" en matière d'évaluation (on ne dit plus notation puisque celle-ci a disparu) étaient "galvaudés" dans le 44. Certains collègues auront donc pu constater un net glissement vers les "Très bons" voire les "Bons" pour 2013.

S  
P  
É  
C  
I  
A  
L  
  
C  
A  
D  
R  
E  
S

A



Le problème c'est que cela a conduit à des inégalités, certains supérieurs hiérarchiques ayant appliqué à la lettre les consignes de la direction. D'autres pas ! Certains un peu trop semble-t-il puisque pour une équipe de 11 personnes, on compte 5 recours sur l'ensemble des cadres - dont 3 en catégorie A-. L'administration a tout de même fait évoluer les dossiers de ces collègues... mais pas suffisamment !

### Le bilan

Tableau synoptique	Excellent (au lieu de très bon) :	4
	Très bon au lieu de bons :	3
	Refus d'augmenter :	1
	Suppression des appréciations liées à l'encadrement (pour un inspecteur n'encadrant pas )	1
Bonification	Accord 1 mois	2
	Refus 1 mois	1
	Refus 2 mois (dont 1 avec accord pour une bonification d'1 mois)	2
	Note d'encouragement :	1
Modifications littérales	Accord	3
	Refus	1

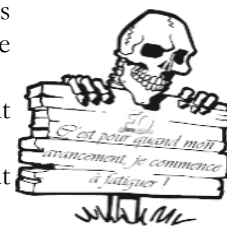
Pour mémoire : à la sortie de la CAP, il reste donc une bonification de 1 mois non consommée qui sera redonnée au 44 en 2014.

**NB** : certains encadrants se retranchent derrière les contraintes techniques de EDEN-RH pour justifier de la non-reprise de certaines qualités de leurs collaborateurs (EDEN ne permet pas de saisir plus de 500 caractères...)

La direction va également dans ce sens. A contrario, à FO, nous estimons que sauf exception, il paraît invraisemblable que la manière de servir des agents qui ont derrière eux plusieurs décennies de dossier sans souci, change brutalement ... et si tel est vraiment le cas, cela doit apparaître clairement dans l'évaluation et non pas de façon déguisée ...voire subliminale...

Pas besoin d'être dithyrambique pour se faire comprendre certes, mais cet argument ne tient pas la route quand l'évaluateur dispose encore de plusieurs lignes ...

Pas besoin d'être dithyrambique pour se faire comprendre certes, mais cet argument ne tient pas la route quand l'évaluateur dispose encore de plusieurs lignes ...



Dans l'éventualité où vous n'auriez pas obtenu satisfaction, il vous est vivement conseillé d'aller devant la CAP nationale pour aller au bout de votre démarche !

Les élus FO DGFIP 44 cadres A		
<b>Sophie LAINE</b>	<b>Frédérique CAILLIERE</b>	<b>Chrystelle TONNELIER</b>
Titulaire	Suppléante	Experte

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

**Permanences**

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

